

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**SARL 2MA OPTIQUE**

**Bilan**

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	271 115		271 115	271 115	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	189 675	158 027	31 648	63 392	- 31 744
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	28 539		28 539	26 250	2 289
<b>TOTAL (I)</b>	<b>489 329</b>	<b>158 027</b>	<b>331 301</b>	<b>360 757</b>	<b>- 29 456</b>
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	94 414		94 414	103 106	- 8 692
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	126 088		126 088	102 514	23 574
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 809		1 809	1 839	- 30
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	714		714	852	- 138
. Autres	26 041		26 041	19 694	6 347
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	30 535		30 535	42 282	- 11 747
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	14 241		14 241	17 026	- 2 785
<b>TOTAL (II)</b>	<b>293 841</b>		<b>293 841</b>	<b>287 312</b>	<b>6 529</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>783 169</b>	<b>158 027</b>	<b>625 142</b>	<b>648 069</b>	<b>- 22 927</b>

## Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	5 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	500	500	
Report à nouveau	70 989	82 790	- 11 801
Résultat de l'exercice	818	7 199	- 6 381
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>77 307</b>	<b>95 489</b>	<b>- 18 182</b>
<b>Produits des émissions de titres participatifs</b>			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	172 821	266 115	- 93 294
. Découverts, concours bancaires	7 229	130	7 099
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 937	193 899	- 962
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	7 112	9 658	- 2 546
. Organismes sociaux	14 419	27 024	- 12 605
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 098	6 600	2 498
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	100	292	- 192
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	144 119	48 862	95 257
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>547 835</b>	<b>552 580</b>	<b>- 4 745</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>625 142</b>	<b>648 069</b>	<b>- 22 927</b>



## 2MA OPTIQUE

Société à responsabilité limitée  
au capital de 5 000,00 Euros  
**Siège social** : 50 Avenue du Général Leclerc

75014 PARIS  
**R.C.S** : 828 146 878

-----

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/03/2024 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

#### DEUXIEME DECISION

##### Résultat – Affectation

L'Associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir un **bénéfice** de **818,26** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **70 989,03** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **71 807,29** Euros.

L'Associée unique décide d'affecter le résultat de **71 807,29** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 56 807,29 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 15 000,00 Euros mis en paiement au plus tard le 30 avril 2024.

##### Rappel des dividendes distribués

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
Le 31/12/2022	19 000 euros		
Le 31/12/2021	25 000 Euros		
Le 31/12/2020	Néant		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2018, les revenus distribués font l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12.8 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Pour copie certifiée conforme

La gérance

